

## **Avis administratifs**

Préfecture de la SARTHE  
Direction des relations avec  
les collectivités locales  
Bureau urbanisme et  
aménagement foncier

**Communes d'ARNAGE,  
GUÉCÉLARD, MONCÉ-EN-BELIN  
SAINT-GERVAIS-EN-BELIN et SPAY**

### **DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE des travaux d'aménagement de la déviation Arnage-Ponthibault**

Par arrêté en date du 29 octobre 2008, le préfet de la Sarthe a déclaré d'utilité publique, les travaux d'aménagement de la déviation Arnage-Ponthibault sur le territoire des communes d'Arnage, Guécélard, Moncé-en-Belin, Saint-Gervais-en-Belin et Spay.

Le dossier de déclaration d'utilité publique est consultable à la préfecture de la Sarthe, DRCL, bureau de l'urbanisme et de l'aménagement foncier, et en mairies d'Arnage, Guécélard, Moncé-en-Belin, Saint-Gervais-en-Belin et Spay aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

---